

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

17 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2019 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions écrites (Article 81 du règlement)	3
2 Changements de présidence de groupes politiques	3
3 Approbation de l'ordre du jour	3
4 Vérification des pouvoirs de nouveaux membres	3
5 Prestations de serment	4
6 Installation de membres du Parlement	4
7 Allocution du président	4
8 Remplacement des membres du Bureau	4
9 Allocution du président	5
10 Élection des membres du gouvernement	5
11 Prestation de serment des membres du gouvernement	6
12 Changement de présidence de groupe	6
13 Prise en considération	6
14 Déclaration du gouvernement	6
15 Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la RTBF (Doc. 20 (2019-2020) n° 1)	14
15.1 Discussion générale	14
15.2 Examen et vote des articles	14
15.3 Vote nominatif sur l'ensemble	14
Annexe: Questions écrites (Article 81 du règlement)	15

Présidence de M. Philippe Courard, président.

– *La séance est ouverte à 10h10.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

2 Changements de présidence de groupes politiques

M. le président. – Par lettre du 17 septembre 2019, le groupe PS m’a informé que M. Devin remplacera M. Frédéric à sa présidence.

Par lettre du 17 septembre 2019, le groupe MR m’a informé que Mme Schepmans remplacera M. Wahl à sa présidence.

Nous en prenons acte et les félicitons pour cette désignation. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

3 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, le Bureau élargi, en sa réunion du 13 septembre 2019, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mardi 17 septembre 2019.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

4 Vérification des pouvoirs de nouveaux membres

M. le président. – L’ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de Mme De Re et de MM. Janssen, Cornillie, Léonard, Evrard, Fontaine et Lux.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé Mme Nikolic de vous présenter le rapport qu’elle a adopté.

La parole est à Mme Nikolic, rapporteuse.

Mme Diana Nikolic, rapporteuse. – Votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de Mmes Cremasco, Emmery, Ahallouch et de moi-même, ainsi que de

MM. Marcourt et Jeholet. M. Lenzini et Mme Mathieux étaient excusés. La commission a été présidée par M. Marcourt et m’a désignée à l’unanimité en qualité de rapporteuse. On ne change pas une équipe qui gagne...

La mission de la commission de vérification des pouvoirs découle de l’article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 ainsi que de l’article 2 du règlement, pris en application de la disposition précitée.

Notre Parlement étant une assemblée composée exclusivement d’élus indirects, la vérification ne porte pas sur la régularité de l’élection directe, mais sur le respect des conditions posées par la Constitution ou par la loi à propos de la composition de l’Assemblée.

Cette mission consiste à vérifier si chacun des membres du Parlement est inscrit sur les listes établies par le Parlement wallon et par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et désignant les membres de ces assemblées appelés à composer le Parlement de la Communauté française.

Il est également du ressort de la commission de vérification des pouvoirs du Parlement de la Communauté française de s’assurer que les parlementaires appelés à prêter serment ne sont pas dans une situation d’incompatibilité propre à la Communauté française.

Pour ce faire, la commission a pris connaissance du procès-verbal d’élection de cinq membres wallon, transmis par le président du Parlement de Wallonie, le 16 septembre 2019. Il lui appartenait de vérifier si MM. Janssen, Cornillie, Léonard, Evrard et Fontaine répondaient aux conditions prescrites par la loi spéciale du 8 août 1980 et par notre règlement.

La commission a également pris connaissance du procès-verbal d’élection de deux membres bruxellois, transmis par le président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, le 16 septembre 2019. Il lui appartenait de vérifier si Mme De Re et M. Lux répondaient aux conditions prescrites par la loi spéciale du 8 août 1980 et par notre règlement.

En conclusion, votre commission, statuant à l’unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de Mme De Re et de MM. Janssen, Cornillie, Léonard, Evrard, Fontaine et Lux et de les installer en qualité de membres du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l’unanimité des membres présents. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

M. le président. – Le Parlement est-il d’accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment*)

En conséquence, les conclusions de la commission de vérification des pouvoirs sont adoptées.

5 Prestations de serment

M. le président. – J’invite Mme De Re et MM. Janssen, Cornillie, Léonard, Evrard, Fontaine et Lux à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980: «Je jure d’observer la Constitution». (*Mme De Re et MM. Janssen, Cornillie, Léonard, Evrard, Fontaine et Lux se lèvent et prêtent serment*)

6 Installation de membres du Parlement

M. le président. – Je déclare Mme De Re et MM. Janssen, Cornillie, Léonard, Evrard, Fontaine et Lux installés dans leurs fonctions de membres du Parlement de la Communauté française. Je les félicite chaleureusement et leur souhaite la bienvenue parmi nous. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

7 Allocution du président

M. le président. – Avant de procéder au remplacement des membres du Bureau, je souhaiterais vous adresser quelques mots.

Une page se tourne pour moi. Si j’ai pu traverser sans encombre le débranchement de la prise en juin 2017, je me retrouve cette fois emporté par le vent du nouveau gouvernement.

Durant toutes ces années au cours desquelles j’ai eu l’honneur de présider ce beau Parlement, j’ai défendu notre institution bec et ongles. Cela me donne aujourd’hui l’occasion de rappeler ô combien ce Parlement m’est cher. Il incarne la solidarité nécessaire entre Bruxelles et la Wallonie, un rôle qui devra s’accroître dès demain à cause des velléités nordistes.

J’ai également plaisir à rappeler que cette maison, l’Hôtel de Ligne, nous appartient depuis ce mois d’août. Au-delà des briques et du symbole que revêt cette propriété, il me tient à cœur d’évoquer le travail des équipes formidables qui le font vivre. Je voudrais remercier très chaleureusement l’ensemble des fonctionnaires qui m’ont épaulé au quotidien. Chacun d’entre eux allie compétence et disponibilité. Il me plaît particulièrement à souligner le travail exceptionnel du greffier, M. Xavier Baeselen, qui gère les services avec professionnalisme et dévouement. Merci aussi à la police militaire, au service du compte rendu, aux attachés parlementaires, aux membres des groupes qui font vivre notre belle maison.

De mon passage à cette présidence, je retiendrai la tristesse qui nous a tous pris à la gorge avec violence, à la suite de l’attaque terroriste dont a été victime un de nos membres, notre fonctionnaire Geoffrey Dieudonné, lors d’une mission au Mali en 2015. J’emporterai également beaucoup d’autres souvenirs bien plus positifs, entre autres la mise en place de démarches de démocratie participative, la naissance du parlement des enfants ou encore la création du prix de la démocratie et des droits de l’homme, pour n’en citer que quelques-uns.

Je souhaite à Rudy Demotte, mon successeur, de prendre autant de plaisir à œuvrer pour notre institution au quotidien et à la défendre. Je n’ai bien entendu aucun doute à ce sujet. J’en profite également pour féliciter chaleureusement le nouveau gouvernement. Il aura bien entendu beaucoup de pain sur la planche.

Je m’en voudrais de ne pas terminer par vous, chers collègues. On parle souvent de la politique comme d’un milieu cruel, sans pitié où le «chacun pour soi» règne en maître. Bien sûr, il y a des exemples qui en témoignent. Personnellement, je retiendrai surtout l’amitié, la chaleur et la convivialité qui prévalent en ce lieu. Je suis très touché par les nombreuses marques de sympathie qui me sont adressées depuis quelques jours. Il est toujours agréable de recevoir autant de louanges, bien que je ne sache pas si j’en mérite tant.

Le libre-penseur franco-belge Léo Champion disait: «Mourir est une occasion posthume de faire parler de soi». Je mesure donc ainsi le privilège et l’énorme chance de profiter de vos louanges de mon vivant. (*Rires*) J’en suis très heureux et je compte encore partager de bons moments avec vous dans les prochaines années. (*Vifs et longs applaudissements sur tous les bancs*)

La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Président, je me ferai l’écho de chacun d’entre nous pour vous remercier pour la qualité de la présidence que vous avez exercée, mais aussi pour l’extrême souplesse dont vous avez fait preuve pour vous adapter à l’ensemble de nos qualités diverses et variées. Vous avez, sans aucun doute, permis à ce Parlement de devenir celui dans lequel la cohérence et la cohésion se sont le mieux exprimées, et ce, dans l’intérêt des citoyens.

Au nom de mon groupe, mais aussi au nom de chacune et de chacun, je vous adresse mes remerciements. (*Applaudissements*)

8 Remplacement des membres du Bureau

M. le président. – Nous allons procéder au remplacement des membres du Bureau.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Au nom de l'ensemble des groupes, j'ai le plaisir de proposer à la présidence de notre Parlement M. Rudy Demotte. Je propose également Mme Caroline Cassart-Mailleux à la première vice-présidence, M. Matthieu Daele à la deuxième vice-présidence, votre serviteur à la troisième vice-présidence, M. Jean-Pierre Kerckhofs au premier secrétariat, M. Philippe Dodrimont au deuxième secrétariat et Mme Mathilde Vandorpe au troisième secrétariat. *(Applaudissements sur tous les bancs)*

M. le président. – Dans ces conditions, le Parlement étant unanime, je proclame élu le Bureau composé comme suit: M. Rudy Demotte en qualité de président, Mme Caroline Cassart-Mailleux en qualité de première vice-présidente, M. Matthieu Daele en qualité de deuxième vice-président, M. Laurent Devin en qualité de troisième vice-président, ainsi que MM. Jean-Pierre Kerckhofs et Philippe Dodrimont et Mme Mathilde Vandorpe en qualité de secrétaires. *(Applaudissements sur tous les bancs)*

J'invite dès lors le nouveau président, M. Rudy Demotte, à prendre place au fauteuil présidentiel. *(Applaudissements sur tous les bancs)*

(M. Rudy Demotte prend la présidence)

9 Allocution du président

M. le président. – Monsieur le Président du Parlement wallon, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, j'aimerais tout d'abord dire quelques mots pour honorer mon estimé collègue et ami Philippe Courard. L'émotion m'étreint sincèrement à l'idée de voir ce personnage historique de notre institution quitter le poste qu'il a fidèlement tenu durant toutes ces années.

La démocratie est actuellement ballottée par les remous de multiples crises; la méfiance citoyenne s'érige comme un mur entre le monde politique et la société civile. Dans ce contexte, j'éprouve un double sentiment: d'une part, une certaine fierté à l'idée d'accéder à la présidence de cette assemblée et, d'autre part, une extrême modestie face aux défis qui nous attendent. En effet, des franges entières de la population sont précarisées par l'absence d'emplois ou par les conditions des emplois existants, par un avenir incertain dans une société constamment en mouvement, par l'angoisse d'un monde qui s'asphyxie dans sa propre pollution, par l'incessante remise en cause de nos modèles économiques et son effet sur leurs existences.

Tous ces facteurs produisent un important «roulis sociétal»; nos institutions sont secouées comme des coques de noix sur une mer agitée et les valeurs d'entente, de cordialité, de respect mutuel et de tolérance en pâtissent. Dans cette

houle émergent, tels de dangereux récifs, l'antisémitisme, le racisme, le repli sur soi et, pire que tout, le mépris des faibles. L'injustice sociale, combinée au sentiment que rien ni personne ne pourrait s'opposer à elle, nourrit ces mouvements d'opinion. Disons-le sans détour: nos démocraties représentatives s'en trouvent décrédibilisées.

Ne nous voilons pas les yeux! Affirmons cependant notre détermination à reprendre notre place comme lieu de contrôle gouvernemental, d'édification budgétaire, de création de la norme; notre place comme étendard des valeurs de justice et d'égalité.

Nous, parlementaires francophones de Belgique, ne sommes pas que le pont entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. Nous ne sommes pas que les défenseurs d'une francophonie basée sur la beauté de la langue ou l'esthétique de la culture. Notre francophonie est celle des convictions fortes de liberté et de fraternité dans les différences. Vous trouverez en moi un président convaincu de renouer avec les citoyens, en poursuivant et en amplifiant le travail de mon prédécesseur, Philippe Courard.

Je m'efforcerai de recréer et réancrer notre institution dans cet esprit du vécu quotidien. Par l'école: l'école n'est pas exclusivement une machine à fabriquer des producteurs; elle est surtout un outil d'émancipation et un ascenseur social. Par la culture: la culture n'est pas seulement le ferment des identités; elle est révélatrice de nos valeurs universelles, comme l'égalité des genres, la liberté sexuelle ou le droit à la différence.

Notre devoir envers nous-mêmes, comme parlementaires, est d'être à l'écoute et de rapporter la parole des gens. Nous devons être les interprètes fidèles du peuple et en être l'émanation. Nous devons faire de ce lieu leur maison, où ils s'expriment directement et indirectement. Toute institution est le produit d'un rapport de force parfois brutal. Essayons, dans le respect mutuel, d'en faire une caisse de résonance dans la lutte contre toutes les injustices, à l'écoute des citoyens! Tâchons d'en faire un lieu de courage, de résistance, de proposition!

J'espère être, avec votre appui, ce président-là, qui est à l'écoute de tous, minorité comme majorité, et qui se met au service de tous, au-delà d'intérêts partisans. Bref, j'espère être un président au service de la chose publique. *(Applaudissements)*

10 Élection des membres du gouvernement

M. le président. – L'ordre du jour appelle l'élection des membres du gouvernement de la Communauté française. Je vous rappelle qu'aux termes des articles 59, 60 et 61 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, les

membres du gouvernement sont élus par le Parlement.

Les candidats au gouvernement de la Communauté française, présentés sur une même liste signée par la majorité absolue des membres du Parlement, sont élus. Cette liste doit comprendre au moins un membre appartenant à la Région de Bruxelles-Capitale.

Je viens d'être saisi d'une liste comportant cinq noms de candidats, signée par 54 membres du Parlement, soit la condition de majorité absolue prescrite par la loi.

Ces cinq noms sont, dans l'ordre: au rang 1, M. Pierre-Yves Jeholet; au rang 2, M. Frédéric Daerden; au rang 3, Mme Bénédicte Linard; au rang 4, Mme Valérie Glatigny; au rang 5, Mme Caroline Désir.

Nous pouvons constater qu'au moins un des membres de ce gouvernement est domicilié en Région de Bruxelles-Capitale, conformément à l'exigence formulée à l'article 59, § 2, que je viens de rappeler.

Dans ces conditions, la liste ainsi déposée répond à toutes les prescriptions de la loi spéciale du 8 août 1980.

En conséquence, au nom du Parlement de la Communauté française, je proclame, selon le rang suivant, MM. Jeholet et Daerden, Mmes Linard, Glatigny et Désir élus en qualité de membres du gouvernement de la Communauté française.

Je leur adresse mes chaleureuses félicitations et leur souhaite un travail fécond dans l'exercice de leurs fonctions.

11 Prestation de serment des membres du gouvernement

M. le président. – Conformément à l'article 62 de la même loi spéciale, j'appelle solennellement MM. Jeholet et Daerden et Mmes Linard, Glatigny et Désir à prêter successivement le serment prescrit: «Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge».

(MM. Jeholet et Daerden et Mmes Linard, Glatigny et Désir se lèvent et prêtent serment)

Je déclare installé le nouveau gouvernement de la Communauté française. *(Applaudissements)*

J'invite le ministre élu en premier rang à réunir ses collègues afin de désigner le ministre-président du gouvernement.

Je vous propose de suspendre nos travaux. Nous les reprendrons à 14h00.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 10h35 et reprise à 14h00.*

M. le président. – La séance est reprise.

12 Changement de présidence de groupe

M. le président. – Par lettre du 17 septembre 2019, le groupe Ecolo m'a informé que M. Segers remplacera Mme Linard à sa présidence.

Nous en prenons acte et le félicitons pour cette désignation. *(Applaudissements)*

13 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la RTBF, déposée par MM. Frédéric, Wahl et Daele et Mmes Bernard et Greoli (doc. 20 (2019-2020) n° 1).

Personne ne demandant la parole, la discussion sur cette proposition interviendra tout à l'heure. *(Assentiment)*

14 Déclaration du gouvernement

M. le président. – L'ordre du jour appelle la lecture de la déclaration du gouvernement.

La parole est à M. Jeholet, ministre-président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Monsieur Demotte, je tiens d'abord, au nom du gouvernement, à vous féliciter pour votre entrée en fonction. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de secrets pour vous et je suis convaincu que vous endosserez ce rôle avec brio. J'aimerais ensuite adresser un mot à M. Courard qui a précédemment présidé cette assemblée. Son travail a fait l'unanimité auprès des parlementaires, au-delà des clivages politiques. Il a effectivement assumé cette fonction avec passion et enthousiasme. Le gouvernement le remercie également pour le travail effectué.

C'est avec un immense honneur et une grande fierté qu'il me revient aujourd'hui présenter au Parlement la Déclaration de politique communautaire (DPC) de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la législature 2019-2024. Au nom du gouvernement que j'ai l'honneur de présider, je me tiens devant vous, porteur d'une déclaration ambitieuse et animé d'une volonté farouche de la mettre en œuvre avec détermination.

L'engagement politique est aujourd'hui souvent critiqué, la femme ou l'homme politique suspecté, et par-dessus tout et l'action politique mal considérée. Beaucoup de citoyens ne croient plus aujourd'hui que la politique puisse changer le monde. Ils se détournent des partis politiques, des

parlements et des gouvernements pour militer pour un autre monde depuis d'autres organisations ou d'autres mouvements. Qu'il s'agisse des jeunes qui marchent pour le climat ou des citoyens qui réclament un juste salaire en retour de leur travail ou une indemnité décente de remplacement pour vivre dignement, il s'agit à chaque fois d'expressions ou d'implications nouvelles dans notre organisation démocratique.

Il faut s'en réjouir, et notre gouvernement s'en réjouit. Mais il nous revient aussi à nous – nous tous, élus dans les parlements ou membres du gouvernement – de démontrer que notre organisation démocratique et politique est compatible avec ces nouveaux mouvements. Il n'y a d'avenir apaisé et prometteur possible que si les uns et les autres arrêtent de se regarder en adversaires et s'ils acceptent de relèvent ensemble les importants défis auxquels notre société est confrontée aujourd'hui, qu'il s'agisse d'enjeux liés à l'organisation directe de notre quotidien ou à l'avenir de l'humanité tout entière.

Je vous mentirais si je vous disais que tout, dans la DPC que je vous présente, n'est qu'idéal et rêve. Mais je crois sincèrement que, dans cette institution plus encore que dans les autres, le rêve doit avoir sa place. Car la Fédération Wallonie-Bruxelles est créatrice d'avenir. Elle offre à chaque enfant le plus inestimable des cadeaux: celui de recevoir un enseignement de qualité, d'être formé, d'avoir accès à la culture et à l'information. Les compétences dévolues à la Fédération Wallonie-Bruxelles sont à la base de tout, elles conditionnent tout.

Les responsabilités ministérielles que je viens de quitter m'ont passionné et continueront de me passionner. Veiller au développement économique de la Wallonie comme d'autres veillent à celui de la Région de Bruxelles-Capitale est en effet une responsabilité passionnante. Mais l'ancien ministre de l'Économie que j'ai été a pu mesurer toutes les difficultés d'aider une région à se redéployer, lorsque les entreprises cherchent des collaborateurs et n'en trouvent pas alors que des citoyens cherchent du travail sans plus de succès.

Notre société se contente trop souvent de vivre, ou devrais-je plutôt dire, de subir ces constats aberrants, ces manques de synergie entre nos institutions et les politiques qu'elles mènent, ces décalages trop importants entre les enjeux qui évoluent si rapidement et les institutions qui souvent tardent à y répondre.

Notre responsabilité est de bousculer les conservatismes qui empêchent d'avancer; notre responsabilité est de faire en sorte qu'il soit possible de rêver et, mieux encore, de concrétiser nos ambitions. Et d'ambitions, notre DPC n'en manque pas!

Parmi elles, je voudrais d'emblée en épingle une qui me tient particulièrement à cœur:

l'ambition de dépasser les clivages et les carcans institutionnels, celle de construire des ponts au lieu de les briser, celle de favoriser le dialogue dans notre espace belgo-belge et même au-delà avec pour objectif d'être efficace et coordonné dans l'action et les politiques que nous menons.

C'est la raison pour laquelle tout au long de la DPC qui vous est présentée, vous constaterez que le gouvernement s'engage à travailler avec les autres niveaux de pouvoir. La Fédération Wallonie-Bruxelles est en effet au carrefour des institutions belges. Elle doit dès lors prendre son bâton de pèlerin et aller frapper à toutes les portes de l'État belge pour, par exemple, préciser ou adapter certaines de ses offres de formation, améliorer les liens entre nos entreprises et, notamment, l'enseignement technique, professionnel ou en alternance, coordonner l'approche en matière d'octroi de numéros INAMI et l'organisation de nos études de médecine, inciter à la mise en œuvre de politiques fiscales attractives pour les matières sportives et culturelles ou les médias, ou encore prévoir des dispositions sociales et fiscales pour aider nos chercheurs ou nos artistes.

Si le gouvernement souhaite dialoguer de manière constructive avec les autres niveaux de pouvoir, il souhaite également dialoguer avec le même égard avec l'ensemble des groupes démocratiques de notre assemblée. Je tiens d'ailleurs à saluer ici le travail accompli ces dernières années au sein de cette assemblée et de son gouvernement, même si, bien évidemment, les approches quant au fond peuvent – et ça n'est pas à blâmer – diverger parfois entre nos différentes formations politiques.

Nous sommes en tous cas tous certainement bien conscients que lorsqu'il s'agit par exemple de réorganiser notre enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les prochaines décennies, les approches fondamentales ont tout intérêt à être largement discutées et partagées, à défaut de quoi il ne serait jamais possible de réformer avec de larges horizons. La récente création de Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE) en est certainement une récente et importante illustration.

Chers collègues, le gouvernement et moi-même défendrons les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec opiniâtreté. L'État belge connaît des évolutions institutionnelles presque constantes depuis, à tout le moins, la grande réforme de l'État de 1980. Sans doute en connaîtra-t-il encore et, très certainement, est-il heureux qu'il n'y ait pas qu'en Flandre que l'on réfléchisse à faire évoluer tel ou tel aspect de notre système institutionnel.

Au-delà des collaborations entre les différents niveaux de pouvoir que la DPC appelle de ses vœux, le gouvernement n'entend pas appeler aujourd'hui à une nouvelle réforme de l'État. La Fédération Wallonie-Bruxelles a dès lors toute sa place et défendra sans relâche les francophones de

notre pays. En concertation étroite avec la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale, nous veillerons à ce qu'ils soient toujours respectés.

Il ne peut y avoir de politiques soutenables sans un budget solide. Notre ministre du Budget, Frédéric Daerden, en est bien conscient. La situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles est étriquée. Elle n'a aucune maîtrise sur ses recettes puisque 97 % de celles-ci proviennent des dotations de l'État fédéral et ne dispose que de leviers réduits sur les dépenses, car l'essentiel de ces dernières est constitué par les salaires, en particulier ceux des enseignants.

Dans ces conditions, sachant que les matières gérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont au cœur du redressement économique de nos Régions, il aurait été contre-productif de vouloir à tout prix le retour à l'équilibre budgétaire en 2024. D'autant plus que nous partons d'une situation moins bonne qu'annoncée, le déficit étant estimé à 523 millions d'euros alors qu'il était de 194 millions dans le budget initial. L'équilibre en 2024 n'aurait pu être atteint qu'avec l'adoption de mesures d'austérité qui auraient eu des conséquences importantes en matière d'emploi. Mais laisser filer le déficit n'était pas non plus une option. Compte tenu de ces contraintes, nous avons souhaité adopter une approche responsable en matière de gestion des finances publiques.

Si le retour à l'équilibre en 2024 n'est pas l'objectif de ce gouvernement, nous avons opté pour une trajectoire de réduction du déficit qui préserve les politiques essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles tout en parvenant à maîtriser le ratio dette/recettes à un niveau acceptable. Cette trajectoire permet de combiner la réduction du déficit nécessaire à la soutenabilité des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles tout en dégagant des moyens pour des politiques nouvelles, comme la poursuite du refinancement de l'enseignement supérieur. En effet, nous devons continuer à investir dans les politiques notamment de l'enseignement, la petite enfance et la jeunesse afin de contribuer au redressement des deux Régions. La Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle clé à jouer dans le redéploiement économique de nos Régions. Cela passe entre autres par un enseignement de qualité et une meilleure formation de nos jeunes. C'est à l'aune de ce critère que nos investissements seront jugés.

L'enseignement est à la base de tout développement, qu'il soit personnel, scientifique, social, économique, technique ou culturel. Le gouvernement tente, dans ce cadre, d'accentuer le renforcement du système d'enseignement, tant obligatoire que supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles en le rendant plus égalitaire et plus efficace. Avec la ministre de l'Enseignement obligatoire, Caroline Désir, nous voulons affirmer le droit à l'excellence et à l'exigence. L'école ne se bâtit pas dans la facilité. Sans négliger pour autant le développement de tous les élèves,

l'enseignement doit consacrer les moyens nécessaires pour que les moins favorisés bénéficient de toutes les chances de s'assumer et de s'épanouir dans des conditions optimales. Le gouvernement veillera à poursuivre et à améliorer la dynamique et la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Les réformes doivent se poursuivre dans le cadre budgétaire pluriannuel du Pacte, encadrées d'un contrôle permanent.

Le gouvernement entend faire du Pacte pour un enseignement d'excellence un outil vivant, sujet à évaluation et évolution. Contrairement à un dogme immuable, c'est un projet fédérateur ouvert à la critique. À cet égard, ce gouvernement souhaite renforcer les différents processus d'évaluation permettant aux acteurs de terrain de s'exprimer de la manière la plus participative possible. Nous visons en particulier les enseignantes et les enseignants, les directions, les pouvoirs organisateurs, les parents et les élèves. En matière d'enseignement, la première préoccupation des parents est de choisir une école. Pour leur garantir le libre choix et répondre aux difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain, les dispositions du décret «Missions» modifiées le 9 octobre 2018 et relatives aux inscriptions dans l'enseignement secondaire seront abrogées et remplacées par de nouvelles dispositions décrétales.

La qualité de notre enseignement et son attractivité dépendent également de la qualité des infrastructures. En conséquence, le gouvernement entend veiller à l'exemplarité des rénovations des bâtiments scolaires en termes de performances énergétiques et de durabilité des matériaux utilisés. Il veillera également à réformer les différents fonds de financement pour plus de performance, d'efficacité et de complémentarité. Concernant l'organisation de notre enseignement, l'heure n'est plus à la guerre des réseaux, mais à la coopération interréseaux. Les écoles doivent ouvrir leurs portes et partager leur matériel et leurs infrastructures en intégrant dans leurs contrats d'objectifs le développement de collaborations entre les pouvoirs organisateurs, les acteurs sportifs, culturels et associatifs, et le monde professionnel.

Concernant l'enseignement maternel, le gouvernement entend favoriser la fréquentation de l'école à partir de trois ans. L'obligation scolaire est une compétence fédérale et est récemment passée de six ans à cinq ans. Je suis d'avis qu'il faudrait aller plus loin – notamment pour aider des publics plus défavorisés – et faire en sorte qu'un maximum d'enfants fréquente les écoles dès l'âge de trois ans. Par ailleurs, le gouvernement préconise de poursuivre le renforcement de l'encadrement, notamment par l'engagement de plus de puéricultrices et de puériculteurs.

Il importe de renforcer quantitativement et qualitativement l'apprentissage des langues, en mettant en œuvre l'éveil aux langues dès la maternelle et en soutenant la création d'écoles bilingues en Wallonie et à Bruxelles. Le gouvernement en-

tend également veiller à une meilleure transition entre les niveaux d'enseignement, notamment entre l'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel.

Les tests du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent que la Fédération Wallonie-Bruxelles se situe sous la moyenne de l'OCDE. Afin de rompre avec cet état de fait, le gouvernement souhaite mettre en œuvre le processus d'accompagnement personnalisé des élèves, afin de renforcer la maîtrise des savoirs de base et de lutter contre les inégalités, l'échec et le décrochage scolaire.

Lire, écrire, comprendre, communiquer, compter, calculer, savoir et savoir-faire: garantir la maîtrise de ces différentes compétences revient à garantir le plaisir d'apprendre, à œuvrer à la construction d'une réelle émancipation sociale pour tous et à faire de nos élèves des citoyens libres et porteurs d'un bagage précieux qui les accompagnera tout au long de leur vie. Afin d'y parvenir, le gouvernement renforcera le niveau d'exigence du certificat d'études de base (CEB) en chargeant la commission des évaluations d'adapter l'épreuve aux nouveaux référentiels du tronc commun et de s'assurer que l'épreuve du CEB évalue correctement les acquis attendus en fin de sixième année de l'enseignement primaire.

Le gouvernement veillera également à renforcer l'orientation positive des élèves pour faciliter leur transition vers la quatrième année de l'enseignement secondaire. Il demandera au comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence de formuler des propositions en vue de moduler la troisième année du tronc commun de façon à y renforcer les activités orientantes.

Le gouvernement entend également favoriser l'orientation des jeunes vers les sciences, les techniques, l'ingénierie et les mathématiques. Ces filières sont trop peu fréquentées alors qu'elles sont liées aux défis majeurs de notre société et garantissent, de surcroît, des emplois durables et de qualité. La collaboration avec les Régions sera aussi essentielle à cet égard.

Il n'y a pas d'enseignement de qualité sans enseignants bien formés, dont les réalités quotidiennes sont comprises et prises en compte. La pénurie d'enseignants s'aggrave, mais le gouvernement s'attelle à la combler.

La DPC détaille un ensemble de mesures et d'actions précises, allant de la réflexion globale à mener sur l'attractivité de la carrière d'enseignant jusqu'à l'évaluation et l'adaptation du décret «Titres et fonctions».

Le gouvernement entend reporter d'un an la réforme de la formation initiale des enseignants. Ce délai sera mis à profit pour examiner la capacité opérationnelle de mise en œuvre de cette ré-

forme et, si nécessaire, l'adapter ainsi que pour préciser son coût, qui devra être intégré dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le gouvernement portera une attention particulière à toutes les formes d'enseignement et, en particulier, à celles qui répondent à des besoins spécifiques. Je pense notamment à la formation en alternance. La coordination avec les Régions devra être améliorée, au travers notamment de la création de véritables bassins emploi-formation-enseignement». Je pense également à l'enseignement artistique, à l'enseignement de promotion sociale ou encore à l'enseignement spécialisé. Le gouvernement s'engage notamment à être à l'écoute des intervenants dans chacun des secteurs, à mener des réformes et à intervenir sur la base d'une concertation renforcée.

Bien entendu, le présent exercice rend mes propos sur l'enseignement obligatoire trop synthétiques au regard de défis aussi importants. Je tiens toutefois à rappeler combien l'école doit être un lieu ouvert et participatif, un lieu où chacun doit pouvoir trouver sa place, quels que soient sa couleur, son genre, son orientation sexuelle, son origine ou son handicap. Le gouvernement y sera très attentif et ne tolérera aucune atteinte à cette valeur de base qu'est l'égalité: l'égalité des chances et des droits, l'égalité d'être et de devenir celle ou celui que l'on veut, celle ou celui qui correspond le plus à ce que nous avons de plus précieux, à savoir notre singulière personnalité.

L'enseignement supérieur et la recherche scientifique sont des vecteurs de progrès social et de redéploiement économique. Ils sont vecteurs d'emploi et d'innovation. Ils constituent des ressources essentielles pour faire face aux défis climatiques, démographiques, économiques et sociaux.

Le gouvernement, conscient des efforts financiers importants réalisés par nos institutions d'enseignement supérieur et de recherche, entend les refinancer progressivement afin d'améliorer les services proposés. Ce refinancement, qui fait déjà débat aujourd'hui, portera en priorité sur l'aide à l'encadrement des étudiants, le soutien aux infrastructures d'enseignement et de recherche, les plateformes technologiques et les infrastructures hospitalières universitaires ou encore le développement numérique.

Afin d'atteindre l'objectif européen de 3 % du PIB pour la recherche, en plus de la poursuite des efforts de financement communautaire, le gouvernement plaidera auprès de l'autorité fédérale en faveur d'un élargissement des mesures d'exonération fiscale des chercheurs et du personnel académique. Afin de garantir l'efficacité et la pérennité de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, les cohérences et synergies entre établissements seront encouragées. Dans le même objectif, les contraintes administratives qui pèsent sur les établissements seront allégées. Le

gouvernement entend également développer et favoriser une coordination efficace avec les autres entités fédérées dans le but de maximiser les retombées et les potentiels de valorisation de la recherche. Il le fera également en soutenant la mutualisation de services collectifs des établissements.

Les procédures de soumission et d'évaluation des projets de recherche seront améliorées, le but étant de faire émerger, par exemple, des mécanismes flexibles pour soutenir les recherches dans le numérique et l'intelligence artificielle. Les projets de recherche collaboratifs entre les différents types d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises seront également encouragés.

Renforcer l'accès et la liberté d'accès à l'enseignement supérieur est une priorité pour ce gouvernement, notamment en étendant les systèmes d'aide financière aux étudiants, que ce soit dans le cadre des allocations d'études ou par le biais d'un complément pour étudiant kotteur. L'accès à un numéro INAMI pour les étudiants en médecine et dentisterie sera plaidé auprès du gouvernement fédéral.

Le principe de liberté de la recherche et de libre accès aux résultats de celle-ci sera garanti, tout en intensifiant, d'une part, les liens entre recherche fondamentale et appliquée en associant les différents acteurs actifs, dont les hautes écoles, et, d'autre part, les liens entre activités de recherche et développement économique, transition écologique et changements sociaux.

Une politique de genre sera développée au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour accroître la présence des femmes par le biais d'un plan d'action d'égalité hommes-femmes.

Le gouvernement souhaite encourager la mobilité des étudiants entre établissements en développant les systèmes de passerelle, également à l'échelon international, dans le cadre de programmes de mobilité du même type qu'Erasmus. La mobilité entre institutions et avec le monde professionnel sera également encouragée afin de développer les perspectives de carrière du personnel de recherche et d'enseignement. Le gouvernement veillera également à garantir l'accessibilité des institutions d'enseignement et de recherche aux étudiants en situation de handicap.

Notre enseignement supérieur souffre de taux d'échec trop élevés. C'est pourquoi Valérie Glatiny et le gouvernement veilleront à ce qu'une aide à l'orientation soit organisée de manière plus systématique. Ce sera notamment le cas grâce à un test d'orientation non contraignant organisé à l'entame des études supérieures. Parce qu'ils conduisent parfois à une individualisation tellement poussée du parcours de l'étudiant que ce dernier en perd tout repère et tout encadrement, les méca-

nismes instaurés par le décret «Paysage» seront évalués et, si nécessaire, corrigés. Le gouvernement facilitera l'apprentissage tout au long de la vie, notamment le renforcement des dispositifs de valorisation de l'expérience professionnelle et le développement de structures collectives d'enseignement supérieur.

Des conditions de travail décentes seront garanties aux enseignants et chercheurs afin de leur permettre de consacrer une partie importante de leur temps de travail à la recherche, dans tous les types d'institutions supérieures d'enseignement. Le développement de la recherche ne peut plus s'imaginer sans y inclure le niveau européen et le soutien de nos projets à l'échelon international. L'Union européenne est une source de moyens très significatifs et une fenêtre pour nos établissements ainsi qu'un point de départ pour développer des collaborations internationales. Le gouvernement entend donc soutenir et stimuler l'ouverture internationale de notre recherche et les projets européens en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'enfance est une source de bonheur pour chaque parent. Mais elle représente aussi un défi pour atteindre un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Afin de concilier au mieux ces deux dimensions, le gouvernement veillera à ce que des places d'accueil soient disponibles en nombre suffisant. Il prévoira un accueil de qualité, flexible, qui répondra aux besoins et à la capacité financière des parents. La qualité de l'accueil passera également par une formation adéquate du personnel. C'est pourquoi nous créerons un bachelier en éducation et accueil du jeune. Le statut des accueillants d'enfants sera évalué et généralisé. Près de 2 600 accueillants obtiendront ainsi un véritable statut.

La jeunesse est un autre domaine dans lequel notre Fédération a un rôle majeur à jouer: permettre aux jeunes d'exprimer pleinement leurs talents, les accompagner dans leurs projets, valoriser leurs créations et prises de responsabilité; soutenir une politique de jeunesse ambitieuse et dynamique, notamment en favorisant les projets intergénérationnels dans tous les secteurs, et en créant un service citoyen bien coordonné entre les différents niveaux de pouvoir compétents, accessible à l'ensemble des jeunes. Telles sont les ambitions de notre gouvernement.

La jeunesse mérite également d'être protégée quand elle est en difficulté, qu'il s'agisse de difficultés sociales ou familiales, ou de disposer d'un encadrement adapté lorsqu'un jeune commet un acte infractionnel ou délictuel. Chaque enfant ayant subi des négligences ou des maltraitements, chaque jeune en danger, doit disposer d'une aide spécialisée adaptée.

Nous accorderons une attention particulière aux jeunes soupçonnés d'avoir commis ou ayant commis un fait qualifié infraction (FQI). Nous renforcerons l'offre de prise en charge afin de

répondre au mieux à la situation de chaque jeune: troubles mentaux, toxicomanie, délinquance sexuelle ou encore radicalisation violente. Nous veillerons à maintenir un nombre de places suffisant en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) dans l'objectif d'éviter qu'un jeune soit forcé d'intégrer une prison pour adultes alors qu'il se trouve dans un processus de sortie de la délinquance.

Le suivi des jeunes à l'issue de leur placement fera aussi l'objet de toute notre attention en vue de diminuer la récidive, beaucoup trop fréquente aujourd'hui. Nous fixerons aussi un statut pour les conseillers laïques et religieux au sein des IPPJ, avec des conditions d'accès à la fonction et une formation tout au long de la carrière. Nous mettrons en place un suivi spécifique des personnes condamnées pour des actes terroristes qui achèvent leur peine d'emprisonnement, et ce, en concertation avec les niveaux de pouvoir compétents. Enfin, les services offerts par les maisons de justice seront évalués et renforcés si nécessaire.

Chers collègues, permettez-moi à présent d'aborder une autre compétence fondamentale de la Fédération Wallonie-Bruxelles: la culture et l'éducation permanente. Comme le sait Bénédicte Linard, la culture est essentiel à l'épanouissement personnel et à la liberté d'expression de chacun. Elle représente également un témoignage de notre passé qui aide les nouvelles générations à envisager l'avenir et donne à chaque citoyen les moyens et les outils qui lui permettront, dès son plus jeune âge, de réfléchir et d'agir sur le monde qui l'entoure, d'inventer, de créer, de s'exprimer. C'est là l'objectif prioritaire de ce gouvernement.

L'artiste, fondateur de toute création, sera placé au centre des politiques culturelles. Le gouvernement entend favoriser l'éclosion et le développement des talents en soutenant le développement des nouvelles technologies du secteur artistique, dont les technologies numériques, ainsi qu'en œuvrant à la création d'un réel statut des artistes.

La culture ne doit pas être cantonnée à sa nature propre. Elle représente également un levier économique qu'il ne faut pas sous-estimer. Dans cette optique, un pôle des industries culturelles et créatives sera développé en Fédération Wallonie-Bruxelles. De même, différentes formes de partenariats publics-privés seront encouragées, tandis que l'objectivité et la plus-value économique dans l'octroi des subsides seront renforcées. Le gouvernement entend promouvoir les politiques publiques au service de la culture, de sa diversité et des défis qu'elle représente. La gouvernance culturelle en est un. Dans ce cadre, le gouvernement œuvrera notamment à la réforme de la gouvernance des institutions culturelles.

En termes d'éducation permanente, le gouvernement s'engage à objectiver tout d'abord l'adéquation des actions menées par les opérateurs

de l'éducation permanente au regard des besoins et attentes des citoyens, ainsi que la pertinence de soutenir de nouveaux projets.

J'ai déjà abordé la question du numérique qui est une compétence transversale dès lors qu'elle a une incidence sur différents secteurs. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit pleinement s'inscrire dans son temps. Or, le numérique n'a cessé de prendre de l'ampleur ces dernières années. Il est aujourd'hui un vecteur indéniable de développement, de compétitivité et de productivité des entreprises. Par son caractère transversal, il impacte tous les secteurs de l'économie. Ceux qui empruntent le train du numérique en connaîtront les nombreux avantages.

L'objectif du gouvernement est dès lors d'arriver à donner à notre jeunesse les compétences, les savoirs et les clés nécessaires en vue d'appréhender et relever les défis liés aux nouvelles technologies et au numérique. Une attention toute particulière sera accordée aux formations permettant au personnel des services publics d'intégrer la culture du numérique dans ses tâches. Un maximum des démarches administratives opérées par les citoyens, les associations et les entreprises seront informatisées et numérisées, et ce, afin de simplifier les choses et de faciliter la vie des usagers.

Enfin, la société de l'information se caractérise par des flux continus et diversifiés de contenus, ainsi que par leur accessibilité immédiate, il s'ensuit que le soutien aux contenus de qualité, libres d'accès, indépendants et accessibles au plus grand nombre est une priorité.

Le gouvernement souhaite donc favoriser l'émergence d'un domaine public riche en contenus, notamment par la numérisation d'archives, la mise en ligne d'études ou encore de supports de cours.

Le numérique doit être au service de tous les usagers, afin de garantir l'accès aux droits, à la culture, aux médias. Il ne peut y avoir d'exclus dans l'accès à l'information de qualité.

Et en matière d'information, il entre également dans les compétences de notre Fédération de soutenir le secteur de la presse et de veiller à sa diversité. Le gouvernement souhaite soutenir la presse écrite afin de renforcer le pluralisme des médias, la qualité de l'information et l'indépendance des rédactions.

De nombreux pans des activités des éditeurs de presse écrite sont actuellement mis sous pression: utilisation de leurs contenus sans rémunération, concurrence frontale avec les médias audiovisuels, phagocytage des recettes publicitaires par les géants de l'Internet, etc. Les éditeurs de presse sont également soumis à la mutation numérique qui touche l'ensemble du secteur. L'attention des pouvoirs publics doit se focaliser sur l'intérêt des différents publics, qui ne pourra

être assuré que par un équilibre entre les opérateurs publics et privés.

Le gouvernement entend dès lors favoriser les aides à la presse destinées à accroître les emplois stables, l'indépendance des rédactions, l'investissement dans l'information de qualité, le pluralisme et la transformation du modèle économique. Le gouvernement entend également encourager la lecture de la presse quotidienne par tous et il plaidera notamment auprès du gouvernement fédéral pour la déductibilité fiscale d'un abonnement à un titre de presse. Il procédera également à un audit exhaustif du marché publicitaire belge francophone en vue d'objectiver les critiques formulées entre les différents opérateurs et d'y apporter des réponses structurantes pour le secteur.

Le gouvernement tend à réaffirmer les compétences régulateurs du CSA ainsi que le juste équilibre entre les médias privés et publics afin d'assurer la qualité de l'information, d'une part, et la diversité culturelle, d'autre part. Dès le plus jeune âge, les élèves se verront offrir une éducation aux médias, solide et critique, avec un décodage de l'information. Une attention particulière sera apportée aux réseaux sociaux et à la lutte contre les *fake news*.

Le gouvernement veillera à pérenniser les valeurs de la RTBF et à garantir l'exercice de ses missions de service public. Il souhaite un service audiovisuel public acteur de l'espace démocratique, notamment en impliquant le citoyen dans les choix des grandes orientations de la RTBF, en vue d'accentuer son caractère et ses missions de service public. Il renforcera également les collaborations entre les acteurs de terrain pour mener des actions concertées en éducation aux médias. Le gouvernement veillera également à revoir un service audiovisuel public moteur de la diversité en encourageant les médias à assurer la diversité et l'égalité des genres à l'écran ou encore à élargir la retransmission du sport à des disciplines moins connues. Enfin, afin de maintenir une offre diverse et variée, le gouvernement soutiendra le développement des télévisions locales et maintiendra leur indépendance éditoriale tout en renforçant les synergies et les mutualisations, car l'information de proximité nous paraît indispensable.

La Fédération Wallonie-Bruxelles détient d'importantes compétences en matière sportive. Le gouvernement rappelle que chaque individu doit avoir la possibilité d'accéder à la pratique sportive de son choix, que ce soit de manière organisée dans un club ou libre à titre individuel. La création d'un guichet unique à même de répondre à toutes les questions de gestion quotidienne des fédérations sportives et des clubs constituera un soutien déterminant à un secteur encore souvent organisé grâce à la seule aide des bénévoles. L'accès aux infrastructures sportives scolaires, en dehors des horaires habituels d'utilisation, sera facilité.

Nous veillerons aussi à garantir un statut digne pour les sportifs de haut niveau. Nous encouragerons les fédérations sportives à créer une commission des athlètes pour traiter des problématiques liées à ce statut. Nous soutiendrons les clubs sportifs afin qu'ils développent l'offre de sport féminin et qu'ils intègrent aussi davantage le handisport. Enfin, notre Fédération entend travailler de concert avec les ministres responsables des infrastructures sportives au niveau des Régions, toujours avec cette volonté de garantir la coordination et l'efficacité des politiques menées au-delà des compétences institutionnelles.

Chers collègues, c'est peu dire que le thème de la gouvernance a fait parler de lui ces dernières années. De nombreux efforts ont été entrepris par les différents gouvernements afin d'éviter que certaines dérives ne se reproduisent. Le travail n'est pas totalement terminé. La Fédération Wallonie-Bruxelles et ses organismes se doivent de montrer l'exemple en matière tant de gouvernance que de saine gestion. Cette exemplarité sera le gage de la confiance de nos citoyens à l'égard de leurs représentants politiques.

Dans ce cadre, le gouvernement veillera à prendre de nouvelles mesures permettant d'éviter les conflits d'intérêts entre l'exercice d'un mandat public et d'une activité privée. De plus, le gouvernement travaillera au renforcement de la transparence publique, notamment pour le cadastre des subsides, la composition des cabinets et les rémunérations privées des mandataires publics. Il assurera la publication exhaustive de l'ordre du jour de ses réunions et de ses décisions. Il veillera à ce que les données publiques dont dispose la Fédération soient, le plus largement possible, accessibles dans une logique d'*open data*. Ce dernier aspect nous amène à aborder la sécurité de l'information, qui constitue également un enjeu de gouvernance au sein de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement souhaite que les projets de simplification et de dématérialisation s'accompagnent systématiquement d'une amélioration du niveau de sécurité des informations au bénéfice des usagers et des administrations responsables.

Je souhaite à présent aborder la fonction publique. Les services publics constituent des instruments essentiels pour la garantie de l'intérêt général et mettent en application la politique menée par les membres du gouvernement. La recherche d'une efficacité systématique des services publics doit animer en permanence le gouvernement. La fonction publique doit être impartiale et forte afin de remplir les missions qui sont les siennes et assurer la satisfaction des citoyens. C'est dans cette optique que le gouvernement compte prendre toute une série de mesures qui viseront notamment à faciliter et à simplifier les démarches administratives des citoyens, à renforcer et à faciliter leur accès à l'information et à instaurer une politique d'évaluation qui garantit

un service administratif optimal aux citoyens, mais aussi aux entreprises et aux associations. En concertation avec le secrétaire général et le conseil de direction du ministère, une analyse du fonctionnement et de l'organisation du ministère sera effectuée avec pour objectif partagé d'améliorer son efficacité.

Notre Fédération est, de longue date, pionnière en matière d'égalité des chances et du droit des femmes. Elle le restera. Ces questions sont transversales et chaque niveau de pouvoir doit agir concrètement afin d'améliorer le bien-être de toutes et de tous. Les attitudes et les préjugés relatifs au genre engendrent de la discrimination, voire des violences. Le gouvernement s'engage à lutter contre toutes formes de discrimination et de stéréotype.

Chers collègues, permettez-moi d'aborder la politique internationale que le gouvernement compte mener durant les cinq prochaines années.

S'agissant de l'Europe, le gouvernement portera une vision ambitieuse. Son projet renforcé s'oriente vers la construction d'une société européenne prospère, respectueuse des libertés fondamentales, de la justice sociale et environnementale. Nous nous situons à un moment déterminant pour porter nos ambitions, alors que les institutions européennes viennent de se renouveler et que la grande majorité des responsables politiques s'accordent sur la nécessité de donner un nouveau souffle à notre Union.

Plusieurs défis de taille se dressent devant nous, tels que la confection du prochain cadre financier pluriannuel européen, mais aussi la programmation des fonds européens ou encore le Brexit. La mobilité des étudiants sera également un sujet important dans le cadre du Brexit. En effet, le Royaume-Uni représente la troisième destination la plus prisée des étudiants de Belgique francophone participant au programme Erasmus. Nous serons particulièrement attentifs à cet aspect.

Je ne détaillerai pas tous les projets que la DPC prévoit de porter au niveau européen, mais je citerai tout de même certains points qui me tiennent à cœur. Le gouvernement plaidera d'abord pour un accès étendu à tous les jeunes européens – y compris aux élèves de l'enseignement technique et professionnel – au programme Erasmus, quelles que soient leur situation économique ou leurs ressources. Les jeunes représentent notre avenir et il importe que chacun puisse s'ouvrir à d'autres horizons. Le gouvernement portera la création d'une banque du climat à même de financer les investissements nécessaires à la transition écologique. Le gouvernement soutiendra également une évolution des règles budgétaires européennes en faveur de ces investissements, pour les exclure du calcul des soldes budgétaires, le but étant de disposer des marges de manœuvre nécessaires pour pouvoir investir plus sûrement dans notre avenir.

Concernant le volet international, l'ensemble des leviers à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront utilisés en recourant au principe du «*soft power*». À l'heure où le contexte international devient de plus en plus volatil, le gouvernement utilisera tous les outils à sa disposition pour défendre les intérêts des francophones. La politique internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles est certes liée à la langue et à la culture françaises, mais également au multilatéralisme, à la protection des valeurs et des droits universels et à la coopération au développement. Par ailleurs, outre l'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), nous devons apporter un soin particulier au développement de la langue française sur tous les continents.

Concernant l'écosystème WBI-AWEX (Wallonie-Bruxelles International; Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers), il nous importe qu'il conserve son rôle de coordination des relations internationales et européennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet écosystème devra nécessairement créer plus de synergies entre les institutions publiques défendant les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'international et réformer les réseaux francophones à l'étranger pour les rendre plus cohérents.

À l'étranger toujours, l'action et la visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront améliorées, d'une part, par le renforcement du rôle et des missions de WBI et, d'autre part, par une participation plus volontaire aux missions principlères ou royales ainsi qu'aux organisations internationales, dans la sphère de compétences de la Fédération.

La Fédération Wallonie-Bruxelles veillera à renforcer la cohérence de sa politique de coopération au développement en centrant davantage ses moyens sur des pays prioritaires et sur des programmes respectueux des demandes des pays partenaires. Ces moyens devront en outre produire des résultats concrets et générer une plus-value pour les partenariats entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les pays cibles.

Il ne m'est pas possible d'énumérer aujourd'hui à cette tribune l'ensemble des mesures contenues dans la DPC. Tel n'est d'ailleurs pas le but de l'exercice. Je tenais toutefois, chers collègues, à vous affirmer, au nom du gouvernement, notre détermination commune à relever les nombreux défis que je viens d'évoquer. Nous mesurons, croyez-le, l'ampleur de la tâche!

J'ai la chance de pouvoir compter sur une équipe jeune et dynamique, déjà forte d'expériences nombreuses et variées. Cette équipe est animée d'un tel dynamisme qu'elle vise à prendre rapidement ses marques et à démontrer qu'elle a toutes les capacités de gagner. Avec Frédéric, Bénédicte, Valérie et Caroline, je m'engage

à ce que le gouvernement mette sa force de travail et de conviction au service de la Fédération et de tous les secteurs dont elle s'occupe.

Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. le président. – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour la présentation du programme de votre gouvernement.

La discussion sur la déclaration du gouvernement aura lieu demain dès 14 h, en vertu de la décision que le Bureau élargi a prise lors de sa réunion du 13 septembre dernier. Je rappelle les temps de parole pour que chacun puisse en tenir compte dans son intervention. Les groupes PS, MR et Ecolo disposent chacun de 20 minutes de temps de parole. Les groupes cdH et PTB bénéficient, eux, de 45 minutes. DéFi dispose de 20 minutes.

15 Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la RTBF (Doc. 20 (2019-2020) n° 1)

15.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Frédéric.

M. André Frédéric (PS). – Il m'a été demandé de présenter cette excellente proposition de décret, premier texte de la présente législature. J'en suis très honoré.

Il s'agit d'une correction technique relative à l'appel public pour les candidatures au conseil d'administration de la RTBF.

Cette correction répare un oubli de la part de nos prédécesseurs lors d'une récente modification du texte: elle rétablit la nécessité de publier au *Moniteur belge* l'appel pour recueillir les nouvelles candidatures.

Je suis à votre disposition pour des renseignements techniques complémentaires, mais je suis convaincu que vous aurez lu le texte et que vous l'approuverez dans la joie et l'allégresse!

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

15.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel que déposé sur vos bancs.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

15.3 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

79 membres ont pris part au vote.

79 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Ahallouch Fatima, MM. Antoine André, Bastin Christophe, Mmes Bernard Alice, Bertrand Alexia, MM. Beugnies John, Bierin Olivier, Blanchart Philippe, Botin Frédéric, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collin René, Cornillie Hervé, Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, De Re Margaux, Delporte Valérie, MM. Demeuse Rodrigue, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Dispa Benoît, Dodrimont Philippe, Douette Manu, Dupont Jori, Mmes Durenne Véronique, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, M. Gardier Charles, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Greoli Alda, Groppi Elisa, MM. Hazée Stéphane, Hermant Antoine, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Mme Kapompole Joëlle, M. Kerckhofs Jean-Pierre, Mmes Laffut Anne, Laruelle Sabine, MM. Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Lepine Jean-Pierre, Liradelfo Julien, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Magdalijns Christophe, Mme Maison Joëlle, MM. Marcourt Jean-Claude, Maroy Olivier, Matagne Julien, Mme Mathieux Françoise, MM. Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mmes Nikolic Diana, Pavet Amandine, Roberty Sabine, Ryckmans Héléne, M. Sahli Mourad, Mmes Schepmans Françoise, Schyns Marie-Martine, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Soiresse Njall Kalvin, Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mme Vandorpe Mathilde, MM. Vossaert Michaël, Wahl Jean-Paul, Demotte Rudy.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

La séance est levée à 15h00.

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe: Questions écrites (Article 81 du règlement)

au ministre Marcourt, par Mme Kapompole
ainsi que par M. Gardier;
au ministre Madrane, par M. Daele.

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées: